



# SERVICE DE GYNECOLOGIE

**NIVEAU 1 (CONSULTATION) – NIVEAU 3 (HOSPITALISATION)**

## **I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

**CHEF DE SERVICE :** Dr. Christophe ALLÉ

**PRATICIENS HOSPITALIERS :**

✦ Dr. Bruno MONTUCLARD

✦ Dr. Inès LEROUX

**CADRE DE SANTE :** Mr Teavai TIRAO (Tel. : 40 48 59 79)

**SECRETARIAT D'HOSPITALISATION :** 40 48 62 62 Poste 6763

**SALLE DE SOINS :** 40 48 62 62 Poste 6727

**NOMBRE DE LITS ET DE PLACES :**

✦ 14 lits de gynécologie

✦ 2 lits d'hospitalisation particulière

✦ 4 lits pour le traitement de la douleur

**SECRETARIAT DE CONSULTATION :** 40 48 62 06 (7h30 à 15h30 et 14h30 le vendredi)

## **II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE**

Le service de Gynécologie Chirurgicale traite les affections du système génital de la femme. Il intervient le plus souvent dans la prise en charge en urgence ou en programmée.

Les lits d' « Hospitalisation Particulière » sont dédiés à des patients nécessitant une prise en charge spécifique, toutes spécialités médicales confondues.

Les 4 lits du Traitement de la Douleur ont pour but de soulager les patients atteints de douleurs chroniques et la mise en place de traitements qui les soulagent.

## **III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR**

Avant toute hospitalisation programmée, veuillez vous présenter au bureau des admissions.

Dès l'arrivée dans le service, remettre à l'équipe soignante, votre bulletin d'hospitalisation ainsi que votre convocation (document remis au moment de la consultation).

### **LES VISITES MEDICALES**

Chaque jour une visite est assurée par un chirurgien du service, en début de matinée (entre 7h30 et 09h00).

Un interne de gynécologie est présent dans le service de 7h30 à 15h30.

Si vous souhaitez rencontrer le chirurgien référent, merci de vous adresser à l'équipe soignante qui transmettra.

### **ORGANISATION DES SOINS PARAMEDICAUX**

Une équipe dédiée infirmière, aide soignante et technicienne de surface s'occupera de vous tout au long de votre séjour. De manière générale, la prise en charge des pansements et d'autres examens sera réalisée dans la matinée selon les prescriptions médicales.

## IV . VIE QUOTIDIENNE

### HORAIRES DES VISITES :

La présence de proches et de visiteurs est un élément de bien-être dans le cadre du séjour du patient à l'hôpital. Toutefois, la planification des traitements et des activités de soins, ainsi que le respect des moments de repos pour le patient et ses voisins de chambre, doivent être pris en compte.

- ↪ **Heures de visites : Tous les jours entre 13h00 et 19h00.**
- ↪ **Le nombre de visiteurs est limité à 3 en même temps.** Les soignants sont habilités à demander aux visiteurs de sortir pendant les soins.
- ↪ **Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés** sauf exception après accord du médecin référent et du cadre du service.

### PARTICULARITES :

- ↪ Pour les hospitalisées mineures, il est demandé que l'adulte accompagnant soit une femme, sauf exception.
- ↪ La présence des conjoints la nuit est interdite. Dans certains cas exceptionnels, les conjoints peuvent être autorisés à rester auprès de la patiente en accord avec le chirurgien référent et le cadre du service.
- ↪ Dans le cadre d'un départ ou d'un retour de bloc opératoire, nous demandons aux familles de limiter leurs visites à 1 personne à la fois de manière à préserver un environnement calme.
- ↪ Une salle d'attente est mise à disposition des familles à l'entrée du service.

## V . SORTIE

La date et l'heure de votre sortie sont définies par le médecin, si possible **avant 11h00**

Les patientes mineures ne sont pas autorisées à sortir sans la présence de leur père, mère, tuteur ou titulaire de l'autorité parentale, sauf exception.

Pensez à informer votre famille et/ou votre entourage de votre date de sortie. En effet, l'hôpital n'assure pas les retours à domicile (hors évacuations sanitaires). En cas de difficulté, n'hésitez pas à en informer l'équipe soignante.

Les ordonnances de sorties (infirmière, pharmacie, kiné, prises de sang...) ainsi que les prochains rendez-vous (médecin, bloc opératoire...) et démarches spécifiques (ex : procédure évacuations sanitaires) vous seront fournis et expliqués.

Un questionnaire de sortie est mis à votre disposition sur demande à l'équipe soignante afin que nous puissions améliorer la qualité de nos prestations